Ministry of Municipal Affairs
Ontario

# Annual Report

91-03842/

Additional copies of this publication are available from:

The Ontario Government Bookstore,
880 Bay St., Toronto, or Access Ontario,
50 Rideau St., Ottawa for personal shopping. Out-of-town customers write or telephone:

**Publications Ontario**
880 Bay St., 5th Floor
Toronto, Ontario
M7A 1N8
(416) 326-5300
If long distance, dial toll-free
1-800-668-9938
In area code 807 dial 0-Zenith 67200

**Access Ontario**
50 Rideau St.,
Ottawa, Ontario
K1N 9J7
(613) 238-3630
In area code 613 dial 0-Zenith Ontario

MasterCard and Visa accepted.
Cheques and money orders payable to the Treasurer of Ontario.

ISSN # 0833-1731

©1990, Queen's Printer for Ontario

Price: $2.50

Recycled paper

# TABLE OF CONTENTS


| | |
|---|---|
| **THE MINISTRY'S GOAL** | 1 |
| **STRATEGIC LONG TERM LAND USE PLANNING** | 2 |
| The Framework | 2 |
| Land Use Planning for Housing | 2 |
| Wetlands | 3 |
| Streamlining of the Planning Process | 3 |
| Regional Analysis | 3 |
| Parkway Belt West Program | 3 |
| Metropolitan Toronto Waterfront Initiatives | 4 |
| Review and Co-ordination of Land Use Planning | 4 |
| **MUNICIPAL STRENGTHENING** | 6 |
| County Studies | 6 |
| Northern Ontario | 6 |
| Sarnia-Lambton | 7 |
| South Simcoe | 7 |
| Regional Reviews | 8 |
| Other Local Government Reviews | 8 |
| County Responsibility for Waste Management | 8 |
| Municipal Boundary Adjustments | 8 |
| **IMPROVED MUNICIPAL FINANCIAL CAPACITY AND ACCOUNTABILITY** | 10 |
| Advisory Committee on the Provincial-Municipal Financial Relationship | 10 |
| Municipal Borrowing and Investment | 10 |
| Pension Benefits for Municipal Employees | 10 |
| Financing the Servicing Needs of Growth | 10 |
| Uniform Mill Rate | 11 |
| Goods and Services Tax | 11 |
| Affordable Housing Study | 11 |
| Community Development | 11 |
| **IMPROVED RELATIONS BETWEEN THE PROVINCE AND THE MUNICIPAL SECTOR** | 13 |
| Municipal Participation in Provincial Policy Development | 13 |
| Provincial-Municipal Co-operation to Achieve Common Goals | 13 |
| Regular meetings | 14 |
| **OTHER MINISTRY INITIATIVES** | 15 |
| Richmond Hill Management Review | 15 |
| Essex County Flood Relief | 15 |
| Provincial Response to the Tyre King Fire | 15 |
| French Language Services | 15 |
| Municipal Education and Training | 16 |
| Education and Training Strategic Plan | 16 |
| Other Educational Initiatives | 16 |
| Advisory Initiatives | 16 |
| **ORGANIZATION CHART** | 17 |
| **THE RESTRUCTURED MINISTRY** | 18 |
| Corporate Management Services | 18 |
| Legal Services | 18 |
| Policy Development Division | 18 |
| Municipal Planning Policy | 18 |
| Provincial Programs and Planning | 18 |
| Municipal Government Structures | 18 |
| Municipal Finance | 18 |
| Municipal Operations Division | 18 |
| Field Management | 18 |
| Program Services | 18 |
| Municipal Boundaries | 19 |
| Community Development | 19 |
| Plans Administration | 19 |
| **APPENDICES** | 20 |
| **APPENDIX I** | 20 |
| **MINISTRY TRANSFER PAYMENTS AND GRANT PROGRAMS** | 20 |
| **APPENDIX II** | 24 |
| **MINISTRY LEGISLATION PASSED DURING 1989-90** | 24 |

Ontario

Office of the Deputy Minister

Bureau du Sous-ministre

Ministry of Municipal Affairs

Ministère des Affaires municipales

777 Bay Street
Toronto, Ontario
M5G 2E5

777, rue Bay
Toronto (Ontario)
M5G 2E5

The Honourable Dave Cooke
Minister of Municipal Affairs

Dear Mr. Minister:

It is my pleasure to submit the annual report for the fiscal year ending March 31, 1990.

Over the past few decades, community life has been changing rapidly all across Ontario. Economic conditions are changing; settlement patterns are changing; development opportunities are changing; the social expectations and even the very make-up of our society are changing.

Managing those changes presents a challenge that goes beyond any one ministry or level of government. Strong, accountable local governments have a vital role to play. The work of the ministry during the past year could be broadly described as building partnerships to manage change.

Some ministry initiatives during 1989-90, such as county reform, the review of three regional governments, and the restructuring of Lambton County and South Simcoe, were intended to strengthen Ontario's municipalities by ensuring they are structured in a way that enables them to deliver the types of services people will require in the 90's. Other initiatives were aimed at making sure municipal governments have access to the financial resources they need. Still others were designed to provide the framework within which municipalities can undertake strategic land use planning to meet the needs of the future.

While the Ministry encouraged municipalities to look at their own structures, it also led by example, undertaking a fundamental reorganization designed to improve both policy development and service delivery by the ministry. Among other things, the ministry has strengthened its presence around the province by consolidating its field operations to provide "one-window" access for its municipal clients.

The ability to adapt is extremely important to any organization that hopes to maintain its effectiveness as circumstances change around it. I am confident that the restructuring of the ministry has put us in an excellent position to meet the challenges of the 1990s.

Respectfully submitted,

David Hobbs.

David G. Hobbs
Deputy Minister

# THE MINISTRY'S GOAL

Ontario exists within a rapidly changing world. The currents of change affect different parts of Ontario in different ways. The economy is growing, and many of our communities are growing along with it. At the same time, others are losing population. In many parts of Ontario, growth pressures are straining servicing capacity and causing serious housing affordability problems. The environmental impacts of development are of increasing concern, and there are pressures on rural areas for recreational development. At the same time, the need to compete in a global economy is placing a greater urgency on providing for growth and protecting the quality of life in Ontario.

The province must be well planned and managed so that its residents can enjoy a high standard of living within a clean, healthy and safe environment.

For the year 1989-90, the goal of the Ministry of Municipal Affairs has been to work with municipalities to make them better able to manage the growth pressures, and deliver the increasing number of services their residents are demanding.

The ministry's approach to achieving that goal includes strengthening municipalities both structurally and in terms of the expertise of their employees and elected officials; improving municipal financial capacity and accountability; undertaking better long-term strategic land use planning at the provincial level, and helping municipalities do the same at the local level; and improving provincial-municipal relations.

# STRATEGIC LONG TERM LAND USE PLANNING

*Parts of Ontario are growing rapidly and communications and transportation advances are altering traditional settlement patterns. The land use planning process must therefore balance growth and environmental protection, ensure housing choices, protect provincial interests, and make sure growth pressures and municipal services are managed in a rational manner.*

*The ministry has attempted to make sure that the framework is in place to permit and encourage municipalities to plan locally with the provincial perspective in mind, and that the planning and development approval processes are as efficient as possible. The ministry has also, in some situations, played a more direct role in the planning process in order to make sure provincial interests are protected.*

## The Framework

The ministry is responsible for the Planning Act, which provides the framework for the planning and development of land in Ontario. As part of this responsibility, the ministry monitors the operation of the Act and considers amendments to keep the planning system current.

In 1989 the ministry began considering reforms to the land-use planning and development system set out in the Planning Act. Although the spirit and the basic provisions of the Act would be maintained, the ministry's objective is to make the process more effective and efficient, so sound planning and development decisions can be made in a way that also ensures proper consideration of the environment.

This ministry is working, with other ministries, on an approach to improve the planning process by clearly identifying priority provincial interests in land-use planning, addressing conflicts among those interests.

Once those priority interests have all been defined, municipalities will be expected to undertake long-term planning, and to incorporate provincial interests through their official plans and planning decisions. Safeguards will be used to ensure that priority provincial interests are protected.

Municipalities, environmentalist groups, the development industry, and other special interest groups will be consulted about provincial priority interests, and about the processes to be put in place to see that those priority interests are protected.

## Land Use Planning for Housing

The policy statement on Land Use Planning for Housing was approved by Cabinet in July, 1989. The policy statement calls on municipalities to ensure their planning documents and by-laws permit and encourage the timely and responsible creation of housing that is affordable to moderate and low-income households. The ministry is working with the Ministry of Housing to implement the policy through local official plans.

So far, 90 municipalities have adopted workplans, and many others are carrying out associated studies or updating their official plans to implement the policy statement. The ministry has approved more than 30 official plan amendments that reflect the objectives of the policy.

and given draft approval to plans of subdivision that will provide about 6,000 affordable homes in the private and subsidized housing market.

Implementation teams, including members from the Ministries of Municipal Affairs and Housing, help municipalities implement the policy statement. As well, the two ministries have issued an Implementation Guideline for municipalities. Funding is also provided to municipalities to help cover the cost of housing-related studies, and of incorporating policies into official plan documents.

## Wetlands

The ministry, in liaison with the other resource ministries, is reviewing the proposed policy statement on wetlands, in the light of more than 250 comments received during the 1989 public consultation process.

## Streamlining of the Planning Process

Early in the year, work began on several projects aimed at making the planning process run more smoothly, effectively and efficiently.

An Inter-Agency Streamlining Task Force was formed in July, 1989 to oversee development of guidelines for streamlining the planning and development approval process. It included representatives from the Ontario Home Builders' Association, the Urban Development Institute, the Association of Municipalities of Ontario, the Ontario Municipal Board and ministries involved in plan review.

Consultation workshops were held in the City of Belleville, the Region of Halton and the Region of Durham as well as with key interest groups such as the Ontario Professional Planners Institute. Municipal staff, elected officials, representatives of the development industry, the public and key review agencies attended. Guidelines will be produced for proponents, municipalities and review agencies.

Ministry teams also began a series of meetings with each of the Regional Planning Commissioners to discuss streamlining and monitoring as part of the implementation of the Land Use Planning for Housing Policy Statement.

## Regional Analysis

Six counties surrounding the Greater Toronto Area (GTA) — Wellington, Dufferin, Simcoe, Victoria, Peterborough, and Northumberland — were studied to develop regional profiles and a greater understanding of their linkages to the GTA.

In addition, work began on an examination of the implications of growth pressures within South Central Ontario as a basis for developing recommendations on future government initiatives. The exercise involves several ministries as well as the Office of the Greater Toronto Area.

## Parkway Belt West Program

The ministry has developed strategies for undertaking the five-year review of the Parkway Belt West Plan and processing amendments to the plan. During 1989-90, the ministry: processed 15 plan amendments, and received and circulated 10 others; completed a draft review of a major

secondary plan in Brampton to deal with issues arising out of a Parkway Belt West Plan amendment; prepared an options paper and strategic directions for the upcoming five-year review of the Parkway Belt West Plan; and determined leases and other arrangements for Brampton Hydro, Vaughan Hydro, Union Gas, Consumers Gas, TransCanada Pipe, Ontario Hydro, Richmond Hill Hydro, and Mississauga Hydro.

## Metropolitan Toronto Waterfront Initiatives

Twice in the past year, the Minister has declared areas on the Metropolitan Toronto waterfront to be of provincial interest.

On May 19, 1989 the Minister declared a provincial interest in the lands affected by the "Etobicoke Motel Strip" Secondary Plan. The declaration means Cabinet will make the final decision on the secondary plan following an Ontario Municipal Board hearing. The purpose of this declaration was to ensure that the planning of this important area protects both the environment and public access to the waterfront.

On October 17, 1989 the Minister expressed a provincial interest in the Toronto Waterfront lands bounded by Yonge St., Lakeshore Boulevard, Ashbridges Bay, Lake Ontario and the Toronto Harbour, to ensure that development options are maintained until thorough studies are completed and reviewed through an environmental audit being conducted through the Royal Commission on the Future of the Toronto Waterfront.

On December 13, 1989 the Minister placed a zoning order on the entire Harbourfront site in Toronto under Section 46(1)(a) of the Planning Act. The order put an immediate halt to development in Harbourfront, to provide time in which to find better ways to protect the public's right to use and enjoy the waterfront. The Minister set a time limit of 90 days for the Province to review the Harbourfront situation and on March 23, 1990 he forwarded provincial recommendations to the federal government for its consideration.

## Review and Co-ordination of Land Use Planning

The ministry manages the land use planning process in Ontario to protect foodlands, natural and heritage resources, the environment and the health safety and financial wellbeing of Ontario residents and municipalities. Through planning, the province encourages energy conservation, provision of communication and transportation facilities, and equitable distribution of educational, health and social services. The province also co-ordinates planning activities and resolves conflicts that cross municipal boundaries.

The ministry's professional planners ensure that these interests are safeguarded through mediation, negotiation, and direct input into the local planning process. They also safeguard such interests through the review of planning documents and applications, including official plans, subdivisions and consents submitted for the Minister's approval. Staff monitor the local planning process where the Minister's approval powers have been delegated. In Northern Ontario's unorganized

territory, where there is no municipal structure, the province assumes some powers that would normally fall to a municipality.

During 1989-90, the ministry dealt with nearly 1,400 official plan amendments, more than 500 plans of subdivision, more than 1,100 consent applications, 70 Niagara Escarpment appeals and more than 500 road adjustments, in each case a significant increase over the previous year.

Where municipalities demonstrate the ability to assume certain powers under the Planning Act, the Minister may delegate these powers to them. In 1989-90, the Minister delegated the powers to approve plans of subdivision and condominiums to Sault Ste. Marie, Timmins, Peterborough, Belleville, Brockville, Kingston and the County of Huron.

# MUNICIPAL STRENGTHENING

*A major priority of the Ministry of Municipal Affairs is to encourage strong municipal governments, with the ability to meet the many complex and important challenges facing them today.*
*The ministry is working to improve the effectiveness and efficiency of county and regional systems of government; to enhance municipal government in the north; to improve the efficiency of the boundary negotiations process; and to encourage more open and accountable local government.*

*The end result of these initiatives will be stronger municipalities, better able to plan for their future, to use resources more efficiently and to deliver better services.*

## County Studies

In April, 1989 the Minister of Municipal Affairs circulated for comment the report of the Consultation Committee on County Government, asking residents of Ontario's 26 counties to take part in strengthening and updating the province's 140-year-old system of county government. The report suggested a strong county government would have the tools to cope with complex, controversial issues such as waste management, economic development, and planning.

Input received over the next several months from individuals and local governments was considered, and in January, 1990 the Minister released provincial guidelines to help counties prepare to meet the changing needs of their residents. The guidelines stress that counties and the municipalities within them should each remain strong, with the capacity to provide needed services. They set bench marks for a more equitable representation of local municipalities on county council and they suggest options for avoiding problems that now exist between some counties and neighbouring separated municipalities.

Meanwhile, individual county studies were started to see whether the structures of specific counties were capable of meeting their current and future needs. The Minister established a county studies program in the spring of 1989 to provide support to any county wishing to undertake a review. Under this program, a review is conducted by a committee chosen from the county council, including representatives of any separated municipalities. A small team of ministry staff is provided for one year to do research, analysis and report-writing under the direction of the county study committee.

County study committees were formed in the summer of 1989 for the counties of Bruce, Victoria and Prescott-Russell. These studies are now well under way. Studies for the counties of Simcoe, Peterborough, Wellington and Northumberland began early in 1990. All are being undertaken with ministry staff support.

These studies, in conjunction with future studies and ministry legislative initiatives, will enable the counties to prepare themselves for the future by addressing the difficult questions of appropriate structure, representation and division of responsibilities.

## Northern Ontario

In 1989-90, the ministry adopted a policy of supporting municipal annexation of unorganized territory in Northern Ontario.

The new process calls for provincially-subsidized local government studies, followed by provincial support for applications deemed to be in the public interest. There are now 13 active applications in the North including ongoing studies in the areas of Geraldton, Kenora, Cochrane, Mattawa, Spanish River and Sturgeon Falls.

The ministry is also taking the leading role in addressing the issue of local governance in the North, on the assumption that local municipalities are the appropriate means of delivering local services. The ministry has co-ordinated a consultant's study of the potential for creating new municipal structure in the Sault North area and is pursuing local requests for organization in other areas.

A committee, under the guidance of the ministry, was formed to study options for economic development in the northern part of Timiskaming District. This committee, composed of representatives of municipalities, local service boards and local roads boards, is finalizing an inventory of all assets, revenues and expenditures in the area. Once the inventory is completed, the committee will be able to formulate municipal structure options to assist in the area's economic development.

Over the year, the ministry provided support and assistance to a study of local government in the Temagami area. While the original terms of the study have changed, it is hoped that the continued support of the ministry will result in an improved economic situation in the area.

## Sarnia-Lambton

The Sarnia-Lambton Act,1989 introduced and passed in July, provided for the amalgamation of the Town of Clearwater and the City of Sarnia and the integration of this new city into the County of Lambton effective January 1, 1991. This act is a historic reform of municipal government in Ontario which brings a city back into a county and ends 30 years of inter-municipal conflict in the area. It has provided a model for county restructuring elsewhere.

The act strengthens the county by moving certain powers, including responsibility for solid waste disposal and health services, to the county level. In addition, it gives responsibility to a local county committee to make recommendations to the Minister regarding applications for boundary adjustments in Lambton County.

The ministry has been consulting closely with a local implementation committee to assist in achieving a smooth transition for the new city and the county. Financial assistance of $2.6 million was provided by the ministry this year for various transitional costs. This included costs associated with the amalgamation of the police forces which took place on January 1, 1990.

## South Simcoe

In January, 1990 the Minister announced his intention to consolidate the eight municipalities in the southern part of Simcoe County into three towns effective January 1, 1991. The consolidation was intended to create stronger municipal governments better able to deal with the

extreme growth pressures facing south Simcoe. Ministry staff have since been working closely with the affected municipalities to assist in a smooth transition.

## Regional Reviews

Reviews of the regional governments of Ottawa-Carleton, Niagara and Haldimand-Norfolk were all under way during 1989-90. The purpose was to look at representation and accountability within the regional governments, as well as the provision of services and related financial matters.

The phase two report of the Ottawa-Carleton Regional Review, entitled Functions and Finances, was released for discussion in May, 1989. The phase one report, Accountability and Representation, was released in February of 1988. The Minister asked the heads of Ottawa-Carleton area councils to consult with their constituents, and return their councils' comments to him by July 31, 1989. The ministry then began studying the responses to the review with a view to implementing changes in time for the 1991 municipal elections.

The Niagara Review and the Haldimand-Norfolk Review were both released for comment in December, 1989. The Minister asked to receive responses to the report by May 31, 1990.

## Other Local Government Reviews

Community planning grants are being used to subsidize studies of the local government structure in the areas of Napanee and Barry's Bay. Consultants will develop criteria for recommending improvements to the existing local government structure, while local politicians will negotiate the implementation of the recommendations.

## County Responsibility for Waste Management

Legislation passed in July, 1989 permitted Ontario's counties to take on responsibility for solid waste management. Until then, municipal waste management was the sole responsibility of lower-tier municipalities in the county system. A number of municipalities have expressed an interest in taking on that responsibility.

A waste management system that meets today's standards is beyond the technical and financial means of many local municipalities in counties. The new legislation allows local municipalities to combine resources at the county level to meet their waste management needs collectively.

## Municipal Boundary Adjustments

The rationalization of municipal boundaries through the Municipal Boundary Negotiations Act, the Municipal Act, and the individual regional acts is another way in which municipal structures can be changed to permit more effective management, planning, development and service delivery.

This year, fewer municipalities applied to begin boundary negotiations than in past years. This was due, in part, to the fact that a number of municipalities are beginning to take a longer-term view of their structural and land-use needs, many through the county restructuring process,

and they are therefore not submitting applications to annex small areas of land to meet immediate needs.

At the beginning of the reporting period, there were 65 active applications for boundary negotiations. During the year, 22 new applications were received and 14 were resolved, leaving 73 unresolved applications on April 30, 1990. Nineteen unresolved applications were delayed until after the completion of county studies that would affect them.

# IMPROVED MUNICIPAL FINANCIAL CAPACITY AND ACCOUNTABILITY

*Strong municipalities must have the financial capacity to provide the services that are being demanded by their residents. Scarce provincial resources have led the ministry to work with municipalities to re-examine provincial-municipal fiscal relationships, and to explore opportunities for new sources of municipal revenue.*

## Advisory Committee on the Provincial-Municipal Financial Relationship

The Advisory Committee to the Minister of Municipal Affairs on the Provincial-Municipal Financial Relationship began its review of the fiscal relationship between the province and its municipalities. The Committee includes provincial and municipal representatives and is co-chaired by the president of the Association of Municipalities of Ontario and the Parliamentary Assistant to the Minister of Municipal Affairs. During the year it examined the roles and responsibilities of the two levels of government and possible new approaches to municipal financing.

## Municipal Borrowing and Investment

Last year the ministry continued to work with the Working Committee on Municipal Debt Issuance and Investment Policy, which also included representatives from the Ministry of Treasury and Economics, the Association of Municipalities of Ontario, and the Investment Dealers' Association. Municipal borrowing and investing powers were reviewed, and proposals were formulated to give municipalities greater flexibility while borrowing and investing, and to streamline the Ontario Municipal Board approval process for municipal debenture financing.

The ministry also undertook an in-depth study of municipal debt capacity and compiled a paper addressing the question of whether municipalities could finance a greater share of capital expenditures by increased borrowing.

## Pension Benefits for Municipal Employees

The ministry and the Ontario Municipal Employees Retirement System (OMERS) jointly funded a study on pensions for elected municipal officials. The ministry is reviewing the options presented in the report and will discuss them with the Association of Municipalities of Ontario. The ministry continued to work with OMERS on implementing changes to the Plan to comply with the Pension Benefits Act, 1987 and generally to enhance the plan.

## Financing the Servicing Needs of Growth

The ministry was instrumental in preparing the Development Charges Act, 1989 as well as the regulation and guidelines which support the municipal portions of the act. This new act provides a practical and accountable framework within which municipalities and school boards can introduce development charges and front-end financing agreements to help cover the cost of the infrastructure necessary to accommodate growth. At the same time, it allows ratepayers and developers to know what charges must be paid, and what the funds are to be used for. Municipalities and school boards must also disclose the current status of reserves annually.

## Uniform Mill Rate

In December, 1989 legislation was enacted to permit the District Municipality of Muskoka and each school board within the District to establish uniform mill rates for their purposes. This change eliminates the complex cost-sharing procedure which formerly existed and establishes common District and school board mill rates, producing similar tax burdens for properties of the same market value throughout the District. The legislation also requires the Minister of Revenue to update market value assessments on all properties within the District every four years.

## Goods and Services Tax

At the August, 1989 conference of the Ministers of Municipal Affairs in Alberta, it was agreed that an interprovincial task force be established to summarize the concerns of the municipal sector regarding the proposed Federal Goods and Services Tax. In addition to participating on the interprovincial task force, ministry staff met a number of times with the Federation of Canadian Municipalities and the Association of Municipalities of Ontario.

## Affordable Housing Study

In co-operation with the Ministry of Housing, the ministry commissioned a feasibility study aimed at determining the costs to, and revenues derived by local governments, when providing various forms of affordable housing.

The study developed a quantitative model to determine the costs for various types of residential development given differences in a number of relevant variables including density, income levels and municipal size.

## Community Development

One key to a financially sound local government is a strong local economy. To achieve that goal in a time of increasing social, fiscal and environmental pressures, greater local involvement is required to address community needs.

Municipalities provide an important vehicle for the creation of new partnerships with local residents, businesses, and institutions to map out a long-term strategy for community development. Together, they can anticipate problems and opportunities facing the community, and develop locally-based initiatives to meet these challenges.

Over the past year, ministry staff have discussed community development with other ministries, local governments, and community development experts from other jurisdictions and the private sector. That consultation process has led to the development of a strategy to promote and assist community development at the local level. Working in partnership with municipalities and other ministries, the ministry will promote and support corporate strategic thinking at the local level, and provide assistance and support for community initiatives that address local needs.

The ministry provides financial support for community development through the Program for Renewal, Improvement, Development and Economic revitalization (PRIDE), the Community Planning Grant Program and the housing-related variants of these programs.

PRIDE combines financial assistance for capital works with professional advice, educational and information services to encourage a range of improvements in communities across Ontario. Funds

provided under the Community Planning Grants program are used to pay for municipal studies applying the provincial interests to the local setting, and to produce a range of local planning documents enabling better municipal management of community development.

# IMPROVED RELATIONS BETWEEN THE PROVINCE AND THE MUNICIPAL SECTOR

*Meeting the needs of Ontario's people requires a combined provincial-municipal effort. The Ministry of Municipal Affairs therefore devotes considerable attention to encouraging a co-operative and constructive relationship between the two levels of government.*

## Municipal Participation in Provincial Policy Development

The president of the Association of Municipalities of Ontario co-chaired, with the Parliamentary Assistant to the Minister of Municipal Affairs, the Minister's Advisory Committee on the Provincial-Municipal Financial Relationship. Changes were made to the 1990 unconditional grants program after the minister received advice from the committee. The committee has looked at many other municipal financing issues and it will produce a final report in the coming year.

The Development Charges Act, which provides municipalities with a tool with which to finance infrastructure necessary to accommodate growth, was passed during the year as a result of an ongoing consultation process including municipal and building industry representatives.

The ministry consulted extensively with municipalities during the development of its policy on community development, through which it intends to promote the economic well-being of communities in all parts of the province.

## Provincial-Municipal Co-operation to Achieve Common Goals

Municipalities in many parts of the province have been working together with the Ministries of Municipal Affairs and Housing on the implementation of the Land Use Planning for Housing Policy Statement. The ministries have provided the municipalities with guidelines and the assistance of implementation teams, and municipalities have co-operated fully in an effort to ensure there is sufficient housing in their communities that is affordable to moderate and low-income households.

Representatives of the Association of Municipalities of Ontario, and of individual municipalities, have worked with the Ministry of Municipal Affairs and other provincial ministries to develop guidelines for streamlining the planning and development approval process. As part of the same exercise, planners in individual municipalities have shared their streamlining techniques with the province and other municipalities through a provincially-produced video.The county studies now under way in a number of counties are good examples of municipal-provincial co-operation, as provincial staff provide technical support for the locally-directed studies.

The passage of the Sarnia-Lambton Act, which resolved a long-standing boundary dispute, was the result of a long and intensive negotiation process during which the municipalities involved and the province worked together to find the best possible solution for the people in the area. The ministry and the local municipal leaders continue to work together closely to make sure the changes are implemented smoothly.

## Regular meetings

During the past year, the Ministry of Municipal Affairs implemented a new, more strategic process for consulting with the municipal sector. The Minister of Municipal Affairs chaired regular bimonthly meetings with the executive of the Association of Municipalities of Ontario to discuss issues of mutual concern. Ministers from across the provincial government also met the Association's executive to discuss municipal issues.

In order to ensure co-ordination between the ministry and the Association, regular staff liaison meetings were scheduled.

# OTHER MINISTRY INITIATIVES

## Richmond Hill Management Review

The Richmond Hill Management Review was released in May, 1989. This review was conducted into the land-use, development and servicing policies and procedures in the Town of Richmond Hill. The report made a number of recommendations for ways in which these policies could be improved. The ministry is working with the town as it implements many of the report's recommendations. These recommendations will be of assistance to many other municipalities in the province, particularly those facing rapid growth pressures.

## Essex County Flood Relief

In July, a major rain storm in the southern part of Essex County resulted in severe flooding. Cabinet declared the area to be a disaster area, and provincial funding of up to $3 for every $1 raised locally was promised. As required under the ministry's Ontario Disaster Relief Assistance Program, all funds raised, including provincial payments, were flowed through a disaster relief committee appointed by the local municipalities. The ministry provided advice to the municipalities immediately following the flood, assistance in setting up the disaster relief committee, and ongoing advice to the committee. The Essex County Disaster Relief Committee has nearly completed its work. The provincial contribution for this disaster totalled $1,731,000 this year.

## Provincial Response to the Tyre King Fire

Ministry staff played an important role in the provincial response to a major tire fire at the Tyre King tire storage facility in the City of Nanticoke in February. A joint provincial-municipal committee, chaired by the Ministry of Municipal Affairs, provided advice on financial and legal issues. In particular, advice was provided on appropriate short-term compensation for living costs incurred by people who had to leave their homes, and for the cleaning of their homes. Funding for this compensation package was provided through the Ministry of the Solicitor General.

## French Language Services

With the enactment of the French Language Services Act, 1986 the ministry began taking steps to comply with the requirements of the act. In September, the ministry's implementation plan was submitted for approval to the Office of Francophone Affairs and accepted unconditionally.

All ministry documents intended for the general public are bilingual, generally published in "tumbled" format. During 1989-90, the ministry also published and widely distributed the Ontario Municipal Affairs Lexicon, with 2,850 bilingual references.

French language training is being offered to ministry staff functioning at the intermediate level. In 1989-90, 29 staff attended immersion sessions at the Centre linguistique, Collège de Jonquière, Québec. Two ministry staff each spent six months working and studying French in Québec City as part of the Ontario-Québec exchange program.

The French Language Services Branch systematically monitors staffing requests to ensure that the required complement of bilingual staff will be in place as quickly as possible.

## Municipal Education and Training

One important aspect of strong municipal government is the expertise of councillors and staff in dealing with increasingly complex issues. The ministry assists by promoting an awareness of the benefits of continuing education and training, ensuring that appropriate educational opportunities are available and accessible, funding special projects with an educational focus, and providing advisory services.

## Education and Training Strategic Plan

During the year, in consultation with the municipal associations, the ministry developed a strategic plan for education and training. In implementing the plan, the ministry is consulting with various groups to identify the skills and knowledge needs of elected and appointed officials. It will work with associations and educational institutions, providing funding where necessary, to develop the educational programs and materials that will meet those needs.

## Other Educational Initiatives

The ministry is also working with associations, individual municipalities, and educational institutions to develop and promote several other initiatives that will enhance municipal management capabilities. With funding and other support, the ministry is also ensuring that existing and new educational programs and materials will be available in both English and French.

The ministry is continuing to offer the Municipal Planning Administrators' Course, which assists officials who must administer the planning process in their municipalities but who have no formal planning background.

## Advisory Initiatives

During the year, the ministry produced a variety of publications designed to help municipal councillors and staff do their jobs better, and continued to make available publications produced in previous years.

It also supported five regional conferences for municipalities to update them on new ministry directions. These conferences are an opportunity for local officials to meet one another and to meet provincial officials, and they also provide a forum to exchange ideas and important information.

Other advisory services were provided to individual municipalities on different subjects through the ministry's field offices located across the province.

# ORGANIZATION CHART

# THE RESTRUCTURED MINISTRY

*In May, 1989 the Ministry of Municipal Affairs was restructured to create two new divisions. The new structure is designed to improve policy development by integrating all policy functions into one division and to improve service delivery by combining program design and development functions with a unified presence in the field into the second division. In addition, the ministry established a Strategic Planning and Intergovernmental Relations Branch reporting to the Deputy Minister, to guide long-term direction and to better co-ordinate and consult with other ministries and the municipal sector. The new structure is as follows:*

## Corporate Management Services

Much of the internal support needed to allow the ministry to fulfil its mandate is provided by Corporate Management Services. This support includes information management, French language services, grant and subsidies administration, financial services, resource allocation, purchasing, and many other services. Several services are also provided by the Ministry of Housing.

**Legal Services**
Offers counsel on legal matters and documentation, including statutes, regulations and proposed legislation.

The new **Policy Development Division** consists of the following branches:

**Municipal Planning Policy**
Co-ordinates policy development on land-use issues and provides for ongoing improvements to the municipal land-use planning and approvals process.

**Provincial Programs and Planning**
Provides overall policy direction and program co-ordination for ministry planning projects such as the Parkway Belt West Plan, and regional analysis.

**Municipal Government Structures**
Develops policy affecting local government structures, municipal representation, powers and authorities. The ministry recognizes that the appropriate structuring of local government is the key to effective management of service delivery.

**Municipal Finance**
Develops policy concerning municipal grants and tax systems and other financial issues to ensure sound municipal finance.

The new **Municipal Operations Division** consists of the following branches:

**Field Management**
To improve service delivery at the local level, all field staff have been brought together under an Executive Co-ordinator of Field Management. Field staff are increasingly becoming involved in local planning, boundary negotiations, and financial and administrative advisory activities to support municipal decision-making.

**Program Services**
Provides support to the ministry, including developing and co-ordinating all educational programs for new council members or municipal administrators, preparing guidelines on changes to municipal or planning legislation, and providing cartographic and design services.

**Municipal Boundaries**
Provides municipalities with a vehicle for the structural changes necessary to allow for effective management, planning, development and service delivery at the local level.

**Community Development**
Combines and builds on community renewal initiatives through our Program for Renewal, Improvement, Development and Economic revitalization (PRIDE) and Business Improvement Area programs and oversees the development and management of all ministry community development programs.

**Plans Administration**
The two branches, Central and Southwest, and North and East, manage the community planning process in Ontario, as specified in legislation, in order to achieve provincial, municipal and private objectives for rational community development for the benefit of Ontario's residents.

# APPENDICES

## APPENDIX I

## MINISTRY TRANSFER PAYMENTS AND GRANT PROGRAMS

The ministry provides financial assistance to municipalities, municipal associations, and educational institutions in support of provincial and ministry objectives. The ministry administers several provincial programs which extend grants and loans to municipalities to promote more effective use of financial and management resources and to assist in providing services to residents.

It also delivers to municipalities, on behalf of the Ontario Women's Directorate, the Municipal Employment Equity Program, and to property owners on behalf of the Ministry of Natural Resources, payments under the Managed Forest and Conservation Lands Rebate Program.

## PROGRAM INFORMATION

| *Program* | *Total Amount Paid $* | *Total Clients Served* |
|---|---|---|
| **Ontario Unconditional Grants Program** | | |
| This grant program provides financial assistance to municipal governments to reduce the impact of property tax increases on local taxpayers and to strengthen the fiscal capacity of resource-poor municipalities. Of the total program allocation, $412,700,000 was advanced in the 1988/89 fiscal year. | **862,299,000** | **839 municipalities** |
| **Ontario Unconditional Grants - Other** | | |
| This program reduces the impact of cost-sharing with a region, county or district due to shifts in tax burdens caused by changes in equalization factors. It also provides special financial assistance to municipalities that face financial burdens that are beyond the control of the municipality. | **8,940,100** | **51 municipalities** |
| **Provincial Properties: Payment-in-lieu-of-Taxes** | | |
| Under this program, the province pays its share of municipal servicing costs applicable to provincial property that is not occupied by a tenant. The program also applies to provincial parks, wilderness areas, and the non-tenanted portions of agricultural research stations. The grant-in-lieu-of-tax is paid to lower-tier municipalities. Local improvements and drainage charges may also be paid, if applicable. | **30,874,100** | **672 municipalities** |

| *Program* | *Total Amount Paid $* | *Total Clients Served* |
|---|---|---|
| **Tenant-occupied Provincial Properties Program** | | |
| The province pays municipal taxes on behalf of tenants occupying provincially-owned property in a municipality. In addition, the province pays school taxes on behalf of tenants of provincial property located in unorganized areas of the province. At year end, the province invoices those tenants who are responsible for their own taxes, to recover the current year taxes paid on their behalf. | **7,125,700** | **5,650 properties** |
| **Comprehensive Community Improvement and Development Program** | | |
| Committed in 1989-90 | **18,110,500** | **85 municipalities** |
| Paid during fiscal year | **15,621,500** | |
| This program combines the Program for Renewal, Improvement, Development and Economic revitalization (PRIDE), the Ontario Neighbourhood Improvement Program and the Commercial Area Improvement Program. Financial assistance is provided for capital works with professional advice, educational and information services to encourage a range of improvements in communities across Ontario. | | |
| **Housing Intensification Program** | | |
| The Housing Intensification Program is a special enrichment provided to the PRIDE program for capital works in areas proposing to increase the number of housing units. | **1,305,400** | **4 municipalities** |
| **Community Planning Grant Program** | | |
| Total payments | **2,712,400** | **125 municipalities** |
| Funds provided under the Community Planning Grant Program are used to produce a range of local planning and government study documents enabling better municipal management of community development. The program also pays for municipal studies applying provincial interests to the local setting. | **1,455,900** | **49 municipalities** |
| Included in the above was a special enrichment provided for municipal studies examining possibilities for residential intensification or the implementation of the Land Use Planning for Housing policy statement. | | |

| *Program* | *Total Amount Paid $* | *Total Clients Served* |
|---|---|---|
| **Planning Administration Grant Program** | | |
| The Planning Administration Grant Program helps pay for the administration of planning activities in planning areas with unorganized territory in Northern Ontario. | **457,800** | **17 planning boards** |
| **Municipal Programs** | | |
| The following programs provide grants to municipalities to maintain or improve the services provided to their residents and to improve their own administrative capabilities. | | |
| Shoreline Property Assistance | **124,000** | **4 municipalities** |
| Disaster Relief Assistance to Individuals | **1,846,100** | **3 disaster areas** |
| Municipal Services in French | **298,900** | **11 municipalities** |
| Involvement in Municipal Administration | **598,800** | **247 students** |
| Municipal Employment Equity | **441,200** | **22 municipalities** |
| Ontario Municipal Internship | **253,600** | **24 trainees** |
| Municipal Training Incentive Grants | **53,200** | **124 municipalities** |
| Other Payments | **1,926,000** | **not available** |
| **Property Tax Rebates** | | |
| On behalf of the Ministry of Natural Resources, the Ministry of Municipal Affairs encourages the continued use and proper management of forest and conservation lands through rebates of 100% of municipal taxes to eligible property owners. The following programs encourage these initiatives: | | |
| Conservation Lands Tax Rebate Program | **3,395,600** | **1,325 owners** |
| Managed Forest Tax Rebate Program | **4,090,300** | **9,800 owners** |
| Total properties on file | | **45,000** |
| Total properties for which payment made | | **18,000** |

| *Program* | *Total Amount Paid $* | *Total Clients Served* |
|---|---|---|
| **Grants to Municipal Associations & Intergovernmental Committee on Urban and Regional Research** | **325,000** | **5 associations** |
| **Grants to Educational Institutions** | | |
| St. Lawrence College received $15,000 in 1989/90 towards the ministry's $65,000 three-year commitment to deliver seminars for municipal councillors and staff, and to develop and deliver a correspondence course specifically for municipal councillors.<br><br>The University of Western Ontario received its third payment, in the amount of $100,000, to assist the Department of Political Science with its development of a Master's program in Public Administration that will emphasize local governments in its courses.<br><br>The ministry agreed to provide the Sault Business Learning Centre with $70,000 over three years to deliver the Association of Municipal Clerks and Treasurers program in Northern Ontario. The Learning Centre received $24,000 in 1989/90. | **139,000** | **3 educational institutions** |

## APPENDIX II
## MINISTRY LEGISLATION PASSED DURING 1989-90

### Development Charges Act, 1989 (Bill 20)

Royal Assent - November 23, 1989

Empowers both municipalities and school boards to impose development charges against land to be developed where the development will increase the need for municipal services or school facilities.

### District Municipality of Muskoka Statute Law Amendment Act, 1989 (Bill 34)

Royal Assent - December 19, 1989

Commencement Date - January 1, 1989

Provides for the establishment of uniform upper tier and school mill rates throughout the District area.

### Municipal Amendment Act, 1989 (Bill 201)

Royal Assent - July 13, 1989

Enables a county council to pass a by-law to assume powers over waste management for all local municipalities in the county.

### Municipality of Metropolitan Toronto Amendment Act, 1989 (Bill 53)

Royal Assent - December 19, 1989

Amends the Municipality of Metropolitan Toronto Act to, among other things, make grants with respect to recycling and other activities and enables Metro to charge area municipalities and local boards for waste disposal.

### Sarnia-Lambton Act, 1989 (Bill 35)

Royal Assent - July 13, 1989

Provides for the amalgamation of the City of Sarnia with the Town of Clearwater. In addition, it makes the amalgamated city part of the County of Lambton for municipal purposes, and provides the county with responsibility for waste management and the ability to assume additional responsibilities.

### Municipal Statute Law Amendment Act, 1989 (Bill 90)

Royal Assent - December 19, 1989 (Some sections come into effect upon proclamation)

Amended the Municipal Act to, among other things, give municipalities more flexibility to determine how they will collect sewer and water charges and how they regulate parking, and to transfer dog licensing to the Municipal Act and strengthen animal control authority.

## Township of South Dumfries Act, 1989

Royal Assent - October, 1989

Expands the boundaries of the municipal hydro-electric service area and the urban service area to include new residential development. It also gives the Ontario Municipal Board the authority to approve future boundary changes to the urban service area.

Ministère des Affaires municipales
Ontario

# Rapport annuel

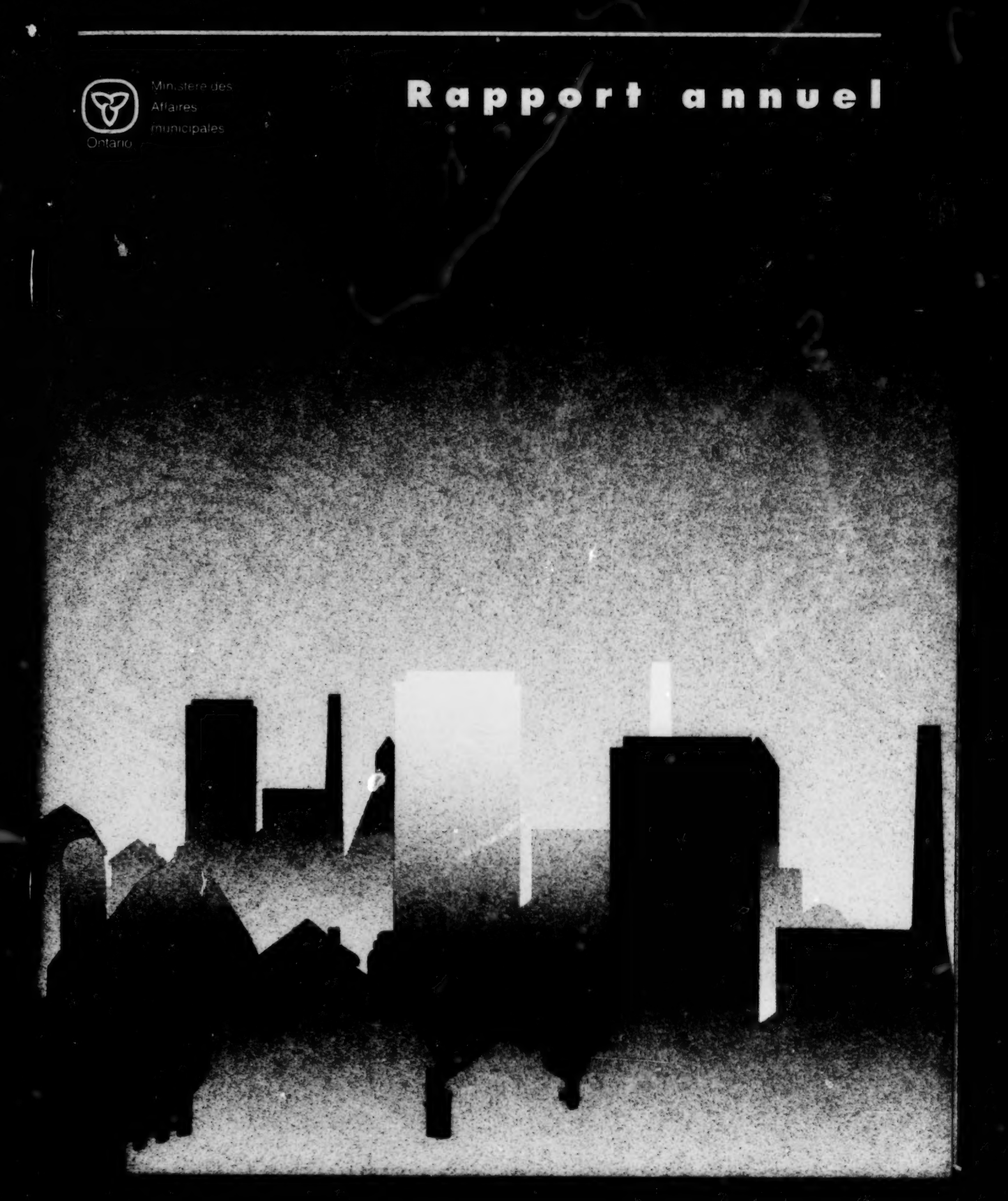

On peut se procurer des exemplaires supplémentaires du présent rapport à l'adresse suivante :

Librairie du gouvernement de l'Ontario,
880, rue Bay, Toronto, ou Accès Ontario,
50, rue Rideau, Ottawa, pour les achats en personne. Les personnes de l'extérieur peuvent écrire ou téléphoner à :

**Publications Ontario**
880, rue Bay, 5e étage
Toronto (Ontario)
M7A 1N8
(416) 326-5300

Pour les appels interurbains, on peut composer sans frais le 1-800-668-9938.

Les personnes dont l'indicatif régional est le 807 peuvent composer le 0 et demander le Zénith 67200.

**Accès Ontario**
50, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1N 9J7
(613) 238-3630

Les personnes dont l'indicatif régional est le 613 peuvent composer le 0 et demander le Zénith Ontario.

Les cartes MasterCard et Visa sont acceptées. Les chèques et mandats postaux doivent être libellés à l'ordre du trésorier de l'Ontario.

ISSN n° 0833-1731

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1990

Prix : 2,50 $

papier recyclé

# TABLE DES MATIÈRES


**OBJECTIF DU MINISTÈRE** 1

**AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE À LONG TERME** 2
Le cadre 2
Aménagement du territoire pour le logement 3
Terres marécageuses 3
Simplification du processus de planification 3
Analyse régionale 4
Programme d'aménagement de la ceinture ouest de promenades 4
Projets d'aménagement des rives de la communauté urbaine de Toronto 4
Étude et coordination de l'aménagement du territoire 5

**RENFORCEMENT DES MUNICIPALITÉS** 6
Études de comté 6
Nord de l'Ontario 7
Sarnia-Lambton 7
Simcoe sud 8
Études régionales 8
Études d'autres administrations locales 8
Responsabilité des comtés en matière de gestion des déchets 8
Modification des limites municipales 9

**AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ FINANCIÈRES ACCRUES DES MUNICIPALITÉS** 10
Comité consultatif sur les relations provinciales-municipales en matière de financement 10
Emprunts et investissements municipaux 10
Prestations de retraite des employés municipaux 10
Financement des besoins en services qui découlent de la croissance 11
Uniformité du taux du millième 11
Taxe sur les produits et services 11
Étude sur le logement à prix abordable 11
Aménagement communautaire 12

**AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE LA PROVINCE ET LE SECTEUR MUNICIPAL** 13
Participation municipale à l'élaboration de politiques provinciales 13
Collaboration provinciale-municipale pour atteindre des objectifs communs 13
Réunions régulières 14

**AUTRES INITIATIVES DU MINISTÈRE** 15
Étude sur l'administration de Richmond Hill 15
Secours aux victimes d'inondation dans le comté d'Essex 15
Réaction de la province à l'incendie de pneus de la Tyre King 15
Services en français 15
Éducation et formation des employés municipaux 16
Plan stratégique d'éducation et de formation 16
Autres initiatives en matière de formation 16
Initiatives en matière de consultation 16

**ORGANIGRAMME** 18

**RESTRUCTURATION DU MINISTÈRE** 19
Services de gestion générale 19
Services juridiques 19
Division d'élaboration des politiques 19
Direction des politiques de planification municipale 19
Direction de la planification et des programmes provinciaux 19
Direction des structures d'administration municipale 19
Direction des finances municipales 20
Division des opérations municipales 20
Direction de la gestion régionale 20
Direction des services des programmes 20
Direction des limites municipales 20
Direction du développement communautaire 20
Direction de l'administration des plans 20

ANNEXES 21

ANNEXE I 21
PROGRAMMES DE SUBVENTIONS
ET DE PAIEMENTS DE TRANSFERT 21

ANNEXE II 26
LOIS TOUCHANT LE MINISTÈRE
ADOPTÉES EN 1989-1990 26

Ontario

Office of the Deputy Minister

Bureau du Sous-ministre

Ministry of Municipal Affairs

Ministère des Affaires municipales

777 Bay Street
Toronto, Ontario
M5G 2E5

777, rue Bay
Toronto (Ontario)
M5G 2E5

L'honorable Dave Cooke
Ministre des Affaires municipales

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère pour l'exercice clos le 31 mars 1990.

Au cours des dernières décennies, la vie communautaire a évolué rapidement partout en Ontario. Les conditions économiques tout comme les types de peuplement évoluent; les possibilités de perfectionnement, les attentes sociales et le coeur même de notre société changent.

L'adaptation aux changements pose un défi hors de la portée d'un seul ministère ou échelon gouvernemental. Des administrations locales fortes et responsables financièrement ont un rôle vital à jouer. Pendant le dernier exercice, le ministère s'est principalement attardé à établir des partenariats en vue de s'adapter à ces changements.

En 1989-1990, certaines initiatives du ministère, notamment la réforme des comtés, l'examen de trois administrations régionales et la restructuration du comté de Lambton et de Simcoe sud, visaient à renforcer les municipalités de l'Ontario en veillant à ce qu'elles soient structurées de façon à pouvoir offrir les services dont la population aura besoin dans les années 1990. D'autres initiatives visaient à assurer que les administrations municipales ont accès aux ressources financières dont elles ont besoin. D'autres encore visaient à établir un cadre dans lequel les municipalités peuvent entreprendre l'aménagement stratégique du territoire pour répondre aux besoins futurs.

Tout en encourageant les municipalités à examiner leur propre structure, le ministère a donné l'exemple en procédant à une restructuration fondamentale en vue d'améliorer l'élaboration des politiques et la prestation des services. Le ministère a notamment renforcé sa présence dans toute la province en regroupant ses activités régionales pour offrir un accès plus facile à ses clients municipaux.

Toute organisation qui souhaite maintenir son niveau d'efficacité peu importe les circonstances doit être en mesure de s'adapter. Je suis persuadé que la restructuration du ministère nous a placés dans une excellente position pour relever les défis des années 1990.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le sous-ministre,

David G. Hobbs

# OBJECTIF DU MINISTÈRE

Le vent de changements qui souffle sur le monde à l'heure actuelle atteint les différentes régions de la province qui en subissent diverses conséquences. La croissance économique que nous connaissons entraîne l'accroissement de la population de bon nombre de collectivités tandis que d'autres voient leur bassin de population diminuer. Dans de nombreuses régions de l'Ontario, les pressions découlant de la croissance affectent la capacité d'offrir des services et causent de graves problèmes en ce qui concerne le logement à prix abordable. Les effets du développement sur le milieu sont de plus en plus inquiétants et on presse les régions rurales pour qu'elles aménagent des espaces de loisirs. Aussi, la concurrence dans l'économie mondiale nous oblige à favoriser la croissance tout en assurant la qualité de vie des Ontariens.

La province doit être gérée de façon que ses habitants puissent profiter d'un niveau de vie élevé dans un milieu sain.

En 1989-1990, l'objectif du ministère des Affaires municipales était de travailler avec les municipalités pour qu'elles puissent mieux s'adapter aux pressions découlant de la croissance et offrir les services toujours plus nombreux demandés par leurs résidents.

À cette fin, le ministère mettra l'accent entre autres sur le renforcement des municipalités, tant au niveau de la structure que de la compétence de leurs employés et élus; l'amélioration du financement et de la responsabilité des municipalités; l'aménagement stratégique du territoire à long terme, à l'échelle provinciale, et un appui aux municipalités en ce sens; et l'amélioration des relations provinciales-municipales.

# AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE À LONG TERME

*Certaines régions de l'Ontario connaissent une croissance rapide et les progrès en matière de communications et de transport modifient les types de peuplement traditionnels. Le processus d'aménagement du territoire doit par conséquent créer un équilibre entre la croissance et la protection du milieu, assurer des choix de logement, protéger les intérêts provinciaux et surveiller de près l'impact des pressions découlant de la croissance sur les services municipaux.*

*Le ministère veille à ce qu'un cadre soit en place pour permettre aux municipalités de planifier à l'échelle locale tout en gardant une perspective provinciale et à ce que les processus d'approbation de l'aménagement et de l'exploitation soient le plus efficaces possible. Dans certains cas, le ministère joue un rôle plus direct dans le processus de planification pour s'assurer que les intérêts provinciaux sont protégés.*

## Le cadre

Le ministère est chargé de l'application de la Loi de 1983 sur l'aménagement du territoire qui jette les bases de l'aménagement et de l'exploitation des terres en Ontario. Dans le cadre de ses responsabilités, le ministère surveille l'application de la Loi et étudie les amendements à apporter pour que le système d'aménagement soit à jour.

En 1989, le ministère a commencé à étudier les réformes au système d'aménagement et d'exploitation du territoire établi dans la Loi. Tout en respectant l'esprit et les dispositions fondamentales de la Loi, le ministère veut améliorer l'efficacité du processus afin que les bonnes décisions en matière d'aménagement et d'exploitation soient prises en tenant compte du milieu.

Le ministère des Affaires municipales, conjointement avec d'autres ministères, tente de trouver un moyen d'améliorer le processus de planification en déterminant de façon précise les principaux intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire et en prenant les mesures qui s'imposent si ces intérêts entrent en conflit.

Lorsque ces intérêts auront été déterminés, les municipalités devront entreprendre une planification à long terme et intégrer les intérêts de la province dans leurs plans officiels et autres documents portant sur l'aménagement. Des garanties sont prévues pour assurer que les principaux intérêts de la province sont protégés et que les municipalités respectent leurs plans d'aménagement une fois qu'ils ont été approuvés par le gouvernement provincial.

Les municipalités, les groupes d'écologistes, le secteur industriel et d'autres associations seront consultés sur les intérêts provinciaux et sur les processus qui doivent être mis en place pour garantir que ces intérêts sont protégés.

## Aménagement du territoire pour le logement

La déclaration de principes sur l'aménagement du territoire pour le logement a été approuvée par le Conseil des ministres en juillet 1989 et demande aux municipalités de veiller à ce que leurs plans d'aménagement et leurs règlements permettent et favorisent la création, au moment opportun et de façon responsable, de logements abordables pour les familles à revenu moyen et faible. Le ministère des Affaires municipales, de concert avec le ministère du Logement, est chargé de la mise en oeuvre de la déclaration de principes grâce à des plans officiels locaux.

Jusqu'à maintenant, 90 municipalités ont adopté des plans d'aménagement et nombre d'autres font des études conjointes ou mettent leurs plans officiels à jour en vue de l'application de la déclaration de principes. Le ministère a approuvé plus de 30 modifications aux plans, qui correspondent aux objectifs de la déclaration de principes, et a approuvé des plans provisoires de lotissement qui créeront environ 6 000 logements abordables sur le marché privé et des logements subventionnés.

Des équipes de mise en oeuvre, formées de représentants des ministères des Affaires municipales et du Logement, aident les municipalités dans l'application de la déclaration de principes. De même, les deux ministères ont publié des directives de mise en oeuvre à l'intention des municipalités. En outre, des subventions sont accordées aux municipalités pour les études sur le logement et l'intégration de politiques dans les plans officiels.

## Terres marécageuses

Le ministère, de concert avec d'autres ministères axés sur les ressources, revoit le projet de déclaration de principes sur les terres marécageuses, à la lumière des 250 commentaires et plus reçus pendant l'étape de consultation publique en 1989.

## Simplification du processus de planification

En début d'exercice, on a mis en oeuvre plusieurs projets visant à simplifier le processus de planification et à le rendre plus efficace.

Un groupe de travail interorganismes sur la simplification du processus d'aménagement a été formé en juillet 1989 et avait pour mandat de superviser l'élaboration de directives sur la simplification du processus d'approbation de l'aménagement et de l'exploitation. Ce groupe est formé de représentants de l'Ontario Home Builders' Association, de l'Urban Development Institute, de l'Association des municipalités de l'Ontario, de la Commission des affaires municipales de l'Ontario et des ministères qui participent à l'étude des projets.

Des ateliers de consultation ont été tenus à Belleville, dans les régions de Halton et de Durham et avec les principales associations comme l'Institut des planificateurs professionnels de l'Ontario. Les employés municipaux, les élus, les représentants du secteur de l'aménagement, le public et les principaux organismes d'étude étaient également présents à ces ateliers. Des directives seront rédigées à l'intention des promoteurs, des municipalités et des organismes d'étude.

Les équipes du ministère ont aussi commencé à rencontrer chacun des commissaires de planification régionale pour discuter de la simplification et du contrôle dans le cadre de la déclaration de principes sur l'aménagement du territoire pour le logement.

## Analyse régionale

Six comtés à proximité de la région du grand Toronto — Wellington, Dufferin, Simcoe, Victoria, Peterborough et Northumberland — ont fait l'objet d'une étude en vue de l'élaboration de profils régionaux et de mieux comprendre les liens qu'ils entretiennent avec la région du grand Toronto.

En outre, on a commencé à étudier l'effet de la pression découlant de la croissance dans le Centre-Sud de l'Ontario. Cette étude, à laquelle participent plusieurs ministères et le Bureau de la région du grand Toronto, servira à formuler des recommandations sur les initiatives ultérieures du gouvernement.

## Programme d'aménagement de la ceinture ouest de promenades

Le ministère a élaboré des stratégies pour l'examen quinquennal du Programme d'aménagement de la ceinture ouest de promenades et l'adoption de modifications au programme. Pendant l'exercice 1989-1990, le ministère : a apporté 15 modifications au programme, en a reçu et fait circuler dix autres; a achevé un examen provisoire d'un important plan secondaire à Brampton pour régler les questions découlant d'une modification apportée au Programme d'aménagement de la ceinture ouest de promenades; a préparé un document sur les différentes options et les orientations stratégiques pour l'examen quinquennal du Programme d'aménagement de la ceinture ouest de promenades; et a établi les baux et autres ententes pour Brampton Hydro, Vaughan Hydro, Union Gas, Consumers Gas, TransCanada Pipe, Ontario Hydro, Richmond Hill Hydro et Mississauga Hydro.

## Projets d'aménagement des rives de la communauté urbaine de Toronto

À deux reprises pendant l'exercice, le ministre a déclaré que certains secteurs riverains de la communauté urbaine de Toronto présentaient un intérêt provincial.

Le 19 mai 1989, le ministre a déclaré que les terres touchées par le plan secondaire relatif à la rangée de motels à Etobicoke (Etobicoke Motel Strip) présentaient un intérêt provincial. Cette déclaration signifie que le Conseil des ministres rendra une décision définitive sur le plan secondaire après une audience devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario. Elle visait, en outre, à assurer que l'aménagement de cet important secteur tienne compte de la protection de l'environnement et de l'accès aux rives.

Le 17 octobre 1989, le ministre a déclaré les terres riveraines de Toronto comprises entre la rue Yonge, le boulevard Lake Shore, la baie Ashbridges, le lac Ontario et le port de Toronto, d'intérêt provincial afin qu'aucune des options relatives au développement ne soit écartée avant que la Commission royale sur l'avenir du

secteur riverain de Toronto n'ait terminé des études complètes dans le cadre d'une évaluation environnementale et que les résultats de ces études n'aient été examinés.

Le 13 décembre 1989, le ministre a émis un arrêté de zonage concernant tout le secteur riverain de Toronto, aux termes de l'alinéa 46 (1) a) de la Loi de 1983 sur l'aménagement du territoire. Cet arrêté prévoit l'arrêt immédiat des travaux d'aménagement du secteur riverain pour permettre de trouver de meilleurs moyens de protéger le droit qu'a le public de profiter de ce secteur. Le ministre a établi un délai de 90 jours pour que la province étudie l'état de la situation dans le secteur riverain; le 23 mars 1990, il a transmis les recommandations provinciales au gouvernement fédéral.

## Étude et coordination de l'aménagement du territoire

Le ministère est responsable du processus d'aménagement du territoire en Ontario en vue de protéger les terres agricoles, les richesses naturelles et culturelles et l'environnement ainsi que la santé, la sécurité et le bien-être financier des Ontariens et des municipalités. Grâce à l'aménagement, la province favorise la conservation énergétique, la mise en place de services de communication et de transport et une distribution équitable des services éducatifs, sociaux et de santé. La province coordonne aussi les travaux d'aménagement et règle les conflits qui touchent plus d'une municipalité.

Les spécialistes en aménagement du ministère veillent à ce que ces intérêts soient protégés grâce à la médiation, la négociation et une contribution directe au processus local d'aménagement. Ils veillent également à ces intérêts en révisant les documents et les demandes portant sur l'aménagement, y compris les plans officiels, les plans de lotissement et les demandes d'autorisation soumis au ministre pour approbation. Le personnel surveille le processus local d'aménagement dans les cas où le ministre a délégué ses pouvoirs en matière d'approbation. Dans les territoires non érigés en municipalité du Nord de l'Ontario, la province assume certaines responsabilités qui incomberaient habituellement à la municipalité.

En 1989-1990, le ministère a traité près de 1 400 modifications de plans officiels, plus de 500 plans de lotissement, plus de 1 100 demandes d'autorisation, 70 appels relatifs à l'escarpement du Niagara et plus de 500 modifications routières; dans chaque cas, ces chiffres représentent une augmentation importante par rapport à l'exercice précédent.

Lorsque les municipalités démontrent qu'elles peuvent assumer certains pouvoirs aux termes de la Loi de 1983 sur l'aménagement du territoire, le ministre peut leur déléguer ces pouvoirs. En 1989-1990, le ministre a délégué ses pouvoirs en matière d'approbation des plans de lotissement et de condominium aux villes de Sault Ste. Marie, Timmins, Peterborough, Belleville, Brockville, Kingston et au comté de Huron.

# RENFORCEMENT DES MUNICIPALITÉS

*Une des priorités du ministère des Affaires municipales est de favoriser l'établissement d'administrations municipales fortes qui ont les aptitudes nécessaires pour relever les nombreux défis importants et complexes auxquels elles doivent faire face aujourd'hui. Le ministère s'efforce d'améliorer l'efficacité des administrations des comtés et des régions; d'améliorer l'efficacité des administrations municipales dans le Nord et le processus de négociation des limites; et d'encourager les administrations locales à être plus ouvertes et responsables financièrement.*

*Grâce à ces initiatives, les municipalités seront plus fortes, mieux en mesure de planifier leur avenir, d'utiliser les ressources plus efficacement et d'offrir de meilleurs services.*

## Études de comté

Au mois d'avril 1989, le ministre des Affaires municipales a fait circuler, aux fins de commentaires, le rapport du Comité de concertation sur la réforme de l'administration des comtés et a demandé aux résidents des 26 comtés de l'Ontario de participer au renforcement et à la mise à jour de l'administration de comtés qui a été instaurée il y a 140 ans. Le rapport suggérait qu'une administration de comté forte aurait les moyens de s'occuper de questions complexes et controversées comme la gestion des déchets, le développement économique et l'aménagement.

Les commentaires obtenus des particuliers et des administrations locales au cours des mois qui ont suivi ont été étudiés et, en janvier 1990, le ministre a publié des directives provinciales pour aider les comtés à s'adapter aux besoins changeants de leurs résidents. Les directives soulignent le fait que les comtés et les municipalités qu'ils regroupent doivent demeurer forts et être en mesure d'offrir les services exigés. Elles établissent aussi des points de référence pour une représentation plus équitable des municipalités locales au sein des conseils de comté et suggèrent des options en vue d'éviter les problèmes qui existent actuellement entre certains comtés et les municipalités séparées environnantes.

À la même époque, on a entrepris des études de certains comtés afin de déterminer s'ils étaient structurés de manière à pouvoir répondre à leurs besoins actuels et futurs. Au printemps 1989, le ministre a mis sur pied un programme d'études de comtés visant à aider tout comté voulant entreprendre un examen de sa situation. Dans le cadre de ce programme, un examen est effectué par un comité composé de membres du conseil de comté, y compris des représentants de toute municipalité séparée. Une petite équipe formée d'employés du ministère est chargée, pendant un an, de la recherche, de l'analyse et de la rédaction d'un rapport, sous l'égide du comité d'étude de comté.

Des comités d'étude de comté ont été formés à l'été 1989 pour les comtés de Bruce, Victoria et Prescott-Russell où les études sont déjà bien avancées. Dans les comtés de Simcoe, Peterborough, Wellington et Northumberland, les études ont été entreprises au début de 1990, avec la participation d'employés du ministère.

Ces études, ainsi que des études et mesures législatives futures du ministère, permettront aux comtés de se préparer pour

l'avenir en se penchant sur les importantes questions touchant la structure, la représentation et le partage des responsabilités.

## Nord de l'Ontario

En 1989-1990, le ministère a adopté une politique d'appui à l'annexion municipale des territoires non érigés en municipalité dans le Nord de l'Ontario. Le nouveau processus prévoit la conduite d'études des administrations locales, financées par le gouvernement provincial; par la suite, les demandes que l'on considère d'intérêt public seront appuyées par la province. Il y a actuellement 13 demandes en cours dans le Nord, y compris les études effectuées dans les régions de Geraldton, Kenora, Cochrane, Mattawa, Spanish River et Sturgeon Falls.

Le ministère joue également un rôle de premier plan en ce qui concerne les administrations locales dans le Nord, en tenant pour acquis que les municipalités locales peuvent offrir les services locaux de façon adéquate. Le ministère a coordonné une étude d'experts-conseils sur la possibilité de créer une nouvelle structure municipale dans la région de Sault nord et étudie des demandes locales d'organisation dans d'autres régions.

Un comité dirigé par le ministère a été formé pour étudier les options de développement économique dans le secteur nord du district de Timiskaming. Ce comité, formé de représentants des municipalités, des commissions locales des services publics et des commissions de routes locales, met la note finale à l'inventaire de l'actif, des recettes et des dépenses dans la région. Lorsque cet inventaire sera terminé, le comité sera en mesure de présenter des options de structure municipale pour favoriser le développement économique de la région.

Pendant l'exercice, le ministère a fourni son appui pour une étude de l'administration locale de la région de Temagami. Même si le mandat de l'étude a changé, on espère que l'appui continu du ministère permettra d'améliorer la situation économique de la région.

## Sarnia-Lambton

La Loi de 1989 sur Sarnia-Lambton, présentée et adoptée au mois de juillet, prévoit la fusion des villes de Clearwater et de Sarnia et l'intégration de cette nouvelle ville dans le comté de Lambton à partir du 1er janvier 1991. Cette loi prévoit une réforme historique des administrations municipales en Ontario, réintégrant une ville dans un comté et mettant ainsi fin à trente ans de conflits intermunicipaux dans la région. Elle offre, en outre, un modèle pour la restructuration d'autres comtés.

La Loi donne plus de pouvoir au comté en lui confiant la responsabilité des services de santé et de l'élimination des déchets solides. En outre, elle donne à un comité local de comté la responsabilité de formuler des recommandations au ministre en ce qui concerne les demandes de modification des limites dans le comté de Lambton.

Le ministère a collaboré avec le comité local de mise en oeuvre pour faciliter la transition pour la nouvelle ville et le comté. Une aide financière de 2,6 millions de dollars a été accordée par le ministère cette année pour couvrir divers coûts liés à cette transition, notamment les coûts associés à la fusion des corps de police, qui a eu lieu le 1er janvier 1990.

## Simcoe sud

En janvier 1990, le ministre a annoncé son intention de regrouper les huit municipalités du sud du comté de Simcoe pour former trois villes, à partir du 1er janvier 1991, dans le but de renforcer les administrations municipales et de leur permettre de mieux faire face aux très fortes pressions découlant de la croissance dans Simcoe sud. Le personnel du ministère collabore étroitement avec les municipalités touchées pour assurer une transition sans problèmes.

## Études régionales

Des études du fonctionnement des administrations régionales d'Ottawa-Carleton, de Niagara et de Haldimand-Norfolk ont été entreprises pendant l'exercice 1989-1990 dans le but d'examiner la représentation et la responsabilité financière des administrations régionales ainsi que la prestation de services et les questions financières connexes.

La deuxième partie du rapport de l'Étude du fonctionnement de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, intitulée "Modes de fonctionnement et de financement", a été publiée en mai 1989. La première partie du rapport, intitulée "Imputabilité et représentation", avait été publiée en février 1988. Le ministre a demandé aux présidents des conseils de secteur d'Ottawa-Carleton de consulter les électeurs et de lui faire parvenir leurs commentaires au plus tard le 31 juillet 1989. Le ministère s'est alors penché sur les réactions à l'étude dans le but d'apporter des changements avant les élections municipales de 1991.

L'Étude du fonctionnement de la municipalité régionale de Niagara et celle de Haldimand-Norfolk ont été distribuées pour commentaires en décembre 1989. Le ministre a demandé que les réponses lui soient envoyées au plus tard le 31 mai 1990.

## Études d'autres administrations locales

Les subventions à l'aménagement communautaire sont utilisées pour effectuer des études sur les structures des administrations locales des régions de Napanee et de Barry's Bay. Des experts-conseils établiront des critères pour l'amélioration des administrations locales en place tandis que les politiciens locaux négocieront l'application des recommandations.

## Responsabilité des comtés en matière de gestion des déchets

La loi adoptée en juillet 1989 permet aux comtés de l'Ontario de se charger de la gestion des déchets solides. Jusqu'alors, la gestion des déchets municipaux relevait uniquement des municipalités de palier inférieur dans le système de comté. Un certain nombre de municipalités ont manifesté le désir d'assurer cette responsabilité.

Un système de gestion des déchets qui répond aux normes actuelles dépasse les moyens techniques et financiers de bon nombre de municipalités locales à l'intérieur des comtés. La nouvelle loi permet aux municipalités locales de regrouper les ressources à l'échelle du comté pour répondre aux besoins collectifs de gestion des déchets.

## Modification des limites municipales

La rationalisation des limites municipales en vertu de la Loi de 1981 sur les négociations de limites municipales, de la Loi sur les municipalités et des mesures législatives des diverses régions constitue une autre méthode par laquelle on peut modifier les structures municipales pour permettre d'améliorer l'efficacité de la gestion, de l'aménagement, de l'exploitation et de la prestation de services.

Au cours de l'exercice, moins de municipalités ont demandé de négocier leurs limites que par les années passées, en partie en raison du fait qu'un certain nombre de municipalités commencent à étudier leurs besoins à long terme en matière de structure et de territoire; nombre d'entre elles font appel au processus de restructuration des comtés et ne soumettent donc pas de demandes d'annexion de petites terres en vue de répondre à leurs besoins immédiats.

Au début de la période visée par le rapport, 65 demandes de modification des limites étaient étudiées. Pendant l'exercice, 22 nouvelles demandes ont été présentées et quatorze ont été réglées; au 30 avril 1990, 73 demandes étaient en instance. Dix-neuf demandes non réglées seront étudiées après l'achèvement des études de comtés qui les concernent.

# AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ FINANCIÈRES ACCRUES DES MUNICIPALITÉS

*Des municipalités fortes doivent avoir les moyens financiers d'offrir les services demandés par la population.*
*Les ressources provinciales limitées ont forcé le ministère à collaborer avec les municipalités pour réexaminer le lien financier entre la province et les municipalités et explorer de nouvelles sources de revenu pour les municipalités.*

## Comité consultatif sur les relations provinciales-municipales en matière de financement

Le Comité consultatif sur les relations provinciales-municipales en matière de financement, qui relève du ministre, a commencé l'étude du lien financier qui existe entre la province et les municipalités. Le Comité est formé de représentants provinciaux et municipaux et est présidé conjointement par le président de l'Association des municipalités de l'Ontario et l'adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales. Pendant l'exercice, il a examiné les rôles et responsabilités des deux niveaux de gouvernement et les nouvelles approches qui peuvent être envisagées en matière de financement des municipalités.

## Emprunts et investissements municipaux

Au cours du dernier exercice, le ministère a continué à travailler en collaboration avec le comité de travail sur les politiques municipales d'investissements et d'émission de titres d'emprunt des municipalités. Ce comité regroupe aussi des représentants du ministère du Trésor et de l'Économie, de l'Association des municipalités de l'Ontario et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Les pouvoirs des municipalités en matière d'emprunts et d'investissements ont été évalués et des propositions ont été faites en vue de donner plus de flexibilité aux municipalités lorsqu'elles empruntent ou investissent et pour simplifier le processus d'approbation de la Commission des affaires municipales de l'Ontario en ce qui concerne l'émission de débentures municipales.

Le ministère a également entrepris une étude complète de la capacité d'endettement des municipalités et a préparé un document sur la possibilité pour les municipalités de financer une plus grande partie des dépenses d'investissement en augmentant les emprunts.

## Prestations de retraite des employés municipaux

Le ministère et le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO) ont financé une étude sur les prestations de retraite des élus municipaux. Le ministère examine actuellement les options présentées dans le rapport et discutera de ces options avec l'Association des municipalités de l'Ontario. Le ministère collabore toujours avec le RREMO en vue de la mise en oeuvre des changements au régime conformément à la Loi de 1987 sur les régimes de retraite.

## Financement des besoins en services qui découlent de la croissance

Le ministère a joué un rôle important dans la préparation de la Loi de 1989 sur les redevances d'exploitation et des règlements et directives qui touchent les parties de la Loi concernant les municipalités. Cette nouvelle loi procure un cadre pratique et fiable dans lequel les municipalités et les conseils scolaires peuvent s'entendre sur les redevances relatives à l'aménagement de bien-fonds et les fonds de démarrage pour assumer une partie des coûts de l'infrastructure nécessaire pour répondre aux besoins découlant de la croissance. Du même coup, elle fait savoir aux contribuables et aux promoteurs quelles redevances doivent être versées et comment les fonds seront utilisés. Chaque année, les municipalités et les conseils scolaires doivent également divulguer l'état de leurs réserves.

## Uniformité du taux du millième

En décembre 1989, on a adopté une loi permettant à la municipalité de district de Muskoka et à chaque conseil scolaire du district d'établir des taux du millième uniformes. Ce changement élimine le procédé complexe de partage des coûts et établit des taux du millième uniformes dans le district et les conseils scolaires, créant des fardeaux fiscaux équivalents pour les propriétés de valeur égale sur le marché. La loi exige aussi que le ministre du Revenu procède à une mise à jour des évaluations de la valeur marchande de toutes les propriétés tous les quatre ans.

## Taxe sur les produits et services

À la conférence des ministres des Affaires municipales qui a eu lieu en Alberta au mois d'août 1989, on s'est entendu sur la mise sur pied d'un groupe de travail interprovincial dont le mandat serait de résumer les inquiétudes des municipalités au sujet de la taxe sur les produits et services que le gouvernement fédéral se propose d'appliquer. En plus de participer aux activités du groupe de travail, le personnel du ministère a rencontré à plusieurs reprises les représentants de la Fédération canadienne des municipalités et de l'Association des municipalités de l'Ontario.

## Étude sur le logement à prix abordable

En collaboration avec le ministère du Logement, le ministère des Affaires municipales a commandé une étude de faisabilité visant à établir les coûts et les recettes que peuvent représenter pour les administrations municipales les diverses formes de logement à prix abordable qu'elles offrent.

L'étude a mis au point un modèle quantitatif pour déterminer les coûts de différents types de développements résidentiels, d'après les différences dans de nombreuses variables pertinentes, dont la densité, le niveau des revenus et l'importance de la ville.

## Aménagement communautaire

La force de l'économie locale constitue la clé de la santé financière d'une administration municipale. Pour atteindre cet objectif à une époque où s'accroissent les pressions sociales, financières et environnementales, il est nécessaire d'avoir une plus grande participation à l'échelon local pour répondre aux besoins de la collectivité.

Les municipalités représentent un véhicule important pour la création de nouveaux partenariats entre les résidents, les entreprises et les institutions pour définir une stratégie à long terme pour l'aménagement communautaire. Ensemble, ils peuvent prévoir les problèmes auxquels la collectivité devra faire face et les occasions qui se présenteront à elle, et élaborer des initiatives à l'échelle locale pour mieux relever ces défis.

Au cours de la dernière année, le personnel du ministère a discuté d'aménagement communautaire avec d'autres ministères, les administrations municipales et des experts en aménagement communautaire provenant d'autres territoires et du secteur privé. Cette consultation a mené à l'élaboration d'une stratégie visant à favoriser et à appuyer l'aménagement communautaire à l'échelon local. Le ministère, travaillant en collaboration avec les municipalités et d'autres ministères, entend favoriser et soutenir une réflexion stratégique d'ensemble au niveau local; il apportera son aide et son appui aux initiatives communautaires qui répondent aux besoins locaux.

Le ministère donne un appui financier à l'aménagement communautaire grâce au Programme de rénovation, d'amélioration, d'aménagement et de revitalisation économique des collectivités (RÉNOVAM), au Programme de subventions à la planification communautaire et à des variantes de ces programmes qui ont trait à l'habitation.

Le programme RÉNOVAM combine l'aide financière pour des travaux d'immobilisations avec des conseils professionnels et des services éducatifs et d'information afin d'encourager un éventail d'améliorations dans la collectivité de tout l'Ontario.
Les fonds attribués en vertu du Programme de subventions à la planification communautaire servent à payer les études municipales qui desservent les intérêts de la province sur le plan local et à produire un éventail de documents sur l'aménagement local, ce qui permet une meilleure gestion municipale de l'aménagement communautaire.

# AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE LA PROVINCE ET LE SECTEUR MUNICIPAL

*La satisfaction des besoins de la population de l'Ontario demande un effort conjoint de la part de la province et des municipalités. Le ministère des Affaires municipales porte donc une attention considérable au développement de relations constructives de coopération entre les deux niveaux de gouvernement.*

## Participation municipale à l'élaboration des politiques provinciales

Le président de l'Association des municipalités de l'Ontario a coprésidé, conjointement avec l'adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales, le comité consultatif sur les relations provinciales-municipales en matière de financement. On a apporté des changements au programme des subventions inconditionnelles de 1990 après que le ministère eut obtenu l'avis du comité à ce sujet. Celui-ci a également étudié de nombreuses autres questions relatives au financement municipal. Le comité remettra un rapport final dans le courant de l'année qui vient.

La Loi de 1989 sur les redevances d'exploitation, qui donne aux municipalités un instrument de financement de l'infrastructure nécessitée par leur croissance, a été adoptée au cours de l'année à la suite d'une longue consultation menée auprès de représentants municipaux et de l'industrie de la construction.

Le ministère a poursuivi une vaste consultation avec les municipalités tout au long de la période d'élaboration de sa politique sur l'aménagement communautaire, consultation par laquelle il entend promouvoir le bien-être économique des collectivités partout dans la province.

## Collaboration provinciale-municipale pour atteindre des objectifs communs

Dans de nombreuses régions de la province, les municipalités travaillent de concert avec les ministères des Affaires municipales et du Logement à la mise en oeuvre de la déclaration de principes sur l'aménagement du territoire pour le logement. Les ministères ont fourni aux municipalités des directives et l'assistance d'équipes chargées de sa mise en oeuvre, et les municipalités ont pleinement collaboré dans un effort visant à assurer que les ménages à revenu faible et modéré de leur collectivité disposent d'un nombre suffisant de logements à prix abordable.

Les représentants de l'Association des municipalités de l'Ontario et certaines municipalités ont travaillé avec le ministère des Affaires municipales et d'autres ministères provinciaux à l'élaboration de lignes directrices en vue de simplifier le processus d'approbation en matière de planification et d'aménagement. Dans le même ordre d'idées, les planificateurs de certaines municipalités ont fait part à d'autres municipalités et à la province de leurs techniques de simplification au moyen d'une bande vidéo préparée à l'échelle provinciale. Les études en cours à l'heure actuelle dans de nombreux comtés constituent de bons exemples de coopération provinciale-municipale, le personnel de la province fournissant le soutien technique pour les études menées sous responsabilité locale.

L'adoption de la Loi de 1989 sur Sarnia-Lambton, qui réglait un vieux conflit de limites municipales, a été le fruit de longues et intenses négociations au cours desquelles les municipalités en cause et la

province ont travaillé ensemble en vue de trouver la meilleure solution possible pour les citoyens de cette région. Le ministère et les dirigeants des municipalités locales poursuivent leur collaboration étroite pour s'assurer de l'application en douceur des changements.

## Réunions régulières

Au cours de la dernière année, le ministère des Affaires municipales a mis en place un nouveau processus stratégique de consultation auprès du secteur municipal. Le ministre des Affaires municipales a présidé des rencontres bimestrielles avec les directeurs de l'Association des municipalités de l'Ontario afin de discuter de questions d'intérêt mutuel. D'autres ministres du gouvernement ont aussi rencontré les dirigeants de l'association pour discuter de questions municipales.

Des rencontres régulières du personnel ont été prévues afin d'assurer la coordination entre le ministère et l'association.

# AUTRES INITIATIVES DU MINISTÈRE

## Étude sur l'administration de Richmond Hill

Le rapport d'étude sur l'administration de Richmond Hill a été rendu public en mai 1989. L'étude portait sur les politiques et la procédure en matière d'utilisation, d'aménagement et de viabilisation des terrains dans la ville de Richmond Hill. Le rapport a recommandé de nombreux moyens pour améliorer ces politiques. Le ministère travaille actuellement en collaboration avec la Ville à mettre en oeuvre un grand nombre des recommandations contenues dans le rapport. Ces recommandations seront très utiles pour beaucoup d'autres municipalités de la province, en particulier celles qui font face à la pression d'une croissance rapide.

## Secours aux victimes d'inondation dans le comté d'Essex

En juillet, un violent orage a causé une grave inondation dans la partie sud du comté d'Essex. Le Conseil des ministres a déclaré la région zone sinistrée et promis d'aider les victimes en accordant jusqu'à 3 $ pour chaque dollar qui serait recueilli localement. Conformément au Programme ontarien de secours aux sinistrés, tous les fonds amassés, y compris la contribution du gouvernement provincial, ont été acheminés vers un comité de secours aux sinistrés créé par les municipalités locales. Tout de suite après l'inondation, le ministère a conseillé les municipalités. Il a également contribué à la création du comité de secours aux sinistrés et lui a fourni des conseils de manière continue. Le comité de secours aux sinistrés du comté d'Essex a presque complété son travail. La contribution de la province à l'occasion de ce sinistre a atteint cette année le total de 1 731 000 $.

## Réaction de la province à l'incendie de pneus de la Tyre King

Les employés du ministère ont joué un rôle important dans les mesures que la province a prises lors de l'important incendie survenu en février dernier à l'entrepôt de pneus de la Tyre King, à Nanticoke. Un comité mixte provincial-municipal, présidé par le ministre des Affaires municipales, donnait son avis sur les questions juridiques et financières. Ce comité a prodigué ses con.. ls en particulier sur la question de la compensation adéquate à court terme pour les frais de subsistance engagés par les personnes qui ont dû quitter leur demeure et des frais de nettoyage des maisons. Le financement de ces mesures de compensation a été assuré par le ministère du Solliciteur général.

## Services en français

Le ministère a entrepris les démarches pour se conformer à la Loi de 1986 sur les services en français dès son adoption. En septembre, le plan de mise en oeuvre du ministère a été soumis à l'Office des affaires francophones, qui l'a approuvé sans réserve.

Tous les documents du ministère à l'intention du grand public sont bilingues et, en général, publiés en "tête-bêche". Au cours de l'exercice financier 1989-1990, le ministère a également publié et largement distribué le Lexique des Affaires municipales de l'Ontario, qui contient 2 850 entrées bilingues.

Le ministère offre une formation en français à son personnel de niveau intermédiaire. Vingt-neuf membres du personnel se sont prévalus pendant l'exercice 1989-1990 des cours d'immersion au Centre linguistique du Collège de Jonquière, au Québec. Deux fonctionnaires du ministère ont passé six mois chacun à travailler et à étudier le français à Québec, dans le cadre du Programme d'échanges de fonctionnaires Ontario-Québec.

La Direction des services en français surveille systématiquement les demandes de dotation en personnel pour s'assurer que le personnel bilingue requis est en poste le plus rapidement possible.

## Éducation et formation des employés municipaux

L'expertise des conseillers et du personnel qui doivent aborder des questions de plus en plus complexes constitue un aspect important d'une administration municipale forte. Le ministère apporte son aide en faisant prendre conscience aux gens des avantages de la formation et de l'éducation permanentes, il s'assure que des activités adéquates de formation sont disponibles et accessibles, il finance des projets spéciaux axés sur l'éducation et offre des conseils.

## Plan stratégique d'éducation et de formation

Au cours de l'année, le ministère a élaboré, de concert avec les associations municipales, un plan stratégique d'éducation et de formation. Pour la mise en oeuvre de ce plan, le ministère consulte divers groupes afin d'établir les besoins en matière de compétences et de connaissances des dirigeants élus et nommés. Le ministère travaille avec les associations et les établissements d'enseignement, assurant le financement lorsque cela est nécessaire, afin de créer les programmes de formation et le matériel qui répondent à ces besoins.

## Autres initiatives en matière de formation

Le ministère travaille également avec les associations, certaines municipalités et les établissements d'enseignement à la mise sur pied et à la promotion de plusieurs autres initiatives qui amélioreront les compétences en matière de gestion des municipalités. Grâce au financement et à d'autres formes d'aide, le ministère s'assure également que les programmes qui existent déjà et ceux qui seront créés à l'avenir, de même que le matériel qui les accompagne, seront disponibles en français et en anglais.

Le ministère continue d'offrir le cours destiné aux administrateurs municipaux qui doivent gérer la planification dans leur municipalité respective, mais qui n'ont aucune formation véritable dans ce domaine.

## Initiatives en matière de consultation

Au cours de l'exercice, le ministère a publié différentes publications visant à aider les conseillers et fonctionnaires municipaux à mieux remplir leurs fonctions, et a poursuivi la diffusion de documents déjà publiés.

Le ministère a également donné son appui à cinq conférences régionales à l'intention des municipalités dans le but de les informer de ses nouvelles orientations. Pour les fonctionnaires municipaux, ces conférences constituent une occasion de se réunir et de rencontrer les fonctionnaires provinciaux; elles permettent aussi l'échange d'idées et de renseignements importants.

D'autres services de consultation ont été assurés à certaines municipalités sur différents sujets, par l'entremise des bureaux régionaux du ministère situés partout dans la province.

# ORGANIGRAMME

# RESTRUCTURATION DU MINISTÈRE

*Le ministère des Affaires municipales a été restructuré en mai 1989 de manière à créer deux nouvelles divisions. La nouvelle structure vise à améliorer l'élaboration des politiques en intégrant toutes les fonctions reliées aux politiques dans une seule division. Elle vise aussi à améliorer la prestation des services en combinant dans la deuxième division le travail de conception et la mise sur pied des programmes et en regroupant les bureaux régionaux.*
*Le ministère a en outre créé la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales, qui relève du sous-ministre, pour donner l'orientation à long terme et faciliter la consultation et la coordination avec les autres ministères et le secteur municipal. Voici la nouvelle structure :*

## Services de gestion générale

Une grande partie du soutien interne nécessaire pour que le ministère remplisse son mandat est assurée par les Services de gestion générale. Ce soutien comprend la gestion de l'information, les services en français, la gestion des subventions, les services financiers, l'allocation des ressources, les achats et de nombreux autres services. Le ministère du Logement assure également plusieurs services.

### Services juridiques

Ce service offre des consultations sur les questions et les documents d'ordre juridique, y compris les lois, les règlements et la législation proposée.

La nouvelle **Division d'élaboration des politiques** est constituée des directions suivantes :

### Direction des politiques de planification municipale

Coordonne l'élaboration des politiques en matière d'aménagement du territoire; elle veille à l'amélioration constante des processus de planification municipale et d'approbation de l'aménagement du territoire.

### Direction de la planification et des programmes provinciaux

Assure l'orientation générale des politiques et la coordination des programmes pour des projets de planification comme le Plan d'aménagement de la ceinture ouest de promenades et l'analyse régionale.

### Direction des structures d'administration municipale

Élabore la politique concernant la structure des gouvernements locaux, la représentation, les attributions et le pouvoir des municipalités. Le ministère reconnaît que la clé d'une prestation efficace des services réside dans une structure adéquate pour les gouvernements locaux.

### Direction des finances municipales

Élabore la politique en matière de subventions aux municipalités, de systèmes de taxation et d'autres questions financières afin d'assurer des finances municipales saines.

La nouvelle **Division des opérations municipales** est constituée des directions suivantes :

### Direction de la gestion régionale

Afin d'améliorer la prestation des services au niveau local, on a réuni tout le personnel des bureaux régionaux sous la responsabilité d'un coordonnateur général de la gestion régionale. Le personnel présent dans les régions s'occupe de plus en plus d'aménagement local, de négociations des limites municipales et d'activités de consultation administrative et financière pour soutenir la prise de décision au niveau municipal.

### Direction des services des programmes

Assure des services de soutien au ministère, y compris l'élaboration et la coordination de tous les programmes éducatifs destinés aux nouveaux conseillers ou administrateurs municipaux, la préparation des directives concernant les changements de législation municipale ou en matière d'aménagement, et donne des services de cartographie et de conception.

### Direction des limites municipales

Fournit aux municipalités l'instrument nécessaire permettant les changements de structure, de façon à assurer l'efficacité de la gestion municipale, de la planification, de l'aménagement et de la prestation des services au niveau local.

### Direction du développement communautaire

Réunit les initiatives de renouveau communautaire et en ajoute de nouvelles par l'entremise du Programme de rénovation, d'amélioration, d'aménagement et de revitalisation économique des collectivités (RÉNOVAM) et de programmes pour les zones d'amélioration commerciale; elle supervise l'élaboration et l'application de tous les programmes du ministère en matière de développement communautaire.

### Direction de l'administration des plans

Conformément à la loi, les deux directions, celle du Centre et du Sud-Ouest et celle du Nord et de l'Est, ont la responsabilité de la planification communautaire en Ontario, pour la réalisation des objectifs provinciaux, municipaux et privés, en vue d'un développement rationnel pour le bénéfice des habitants de l'Ontario.

# ANNEXES

## ANNEXE 1

## PROGRAMMES DE SUBVENTIONS ET DE PAIEMENTS DE TRANSFERT

Le ministère apporte une aide financière aux municipalités, associations municipales et établissements d'enseignement au cours de l'année afin de soutenir les objectifs de la province et du ministère. Le ministère gère plusieurs programmes provinciaux de subventions et de prêts aux municipalités afin de favoriser une utilisation plus efficace de leurs ressources financières et de gestion et pour les aider à donner des services à leurs habitants.

Au nom de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, le ministère offre également aux municipalités le Programme municipal d'équité d'emploi; de même, pour le compte du ministère des Richesses naturelles, il accorde aux propriétaires des paiements en vertu du Programme de remise fiscale sur les forêts aménagées et les terres protégées.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES

| Programme | Total des sommes versées en dollars | Clientèle totale |
|---|---|---|
| **Programme de subventions inconditionnelles de l'Ontario** | | |
| Ce programme de subventions apporte une aide financière aux administrations municipales; il vise à atténuer les répercussions de l'augmentation de l'impôt foncier sur les contribuables et à améliorer la situation financière des municipalités dont les ressources sont limitées. De l'allocation totale du programme, 412 700 000 $ ont été avancés pendant l'exercice financier 1988-1989. | **862 299 000** | **839 municipalités** |
| **Autres subventions inconditionnelles de l'Ontario** | | |
| Ce programme atténue les répercussions du partage des coûts avec une région, un comté ou un district, lorsque ces répercussions sont attribuables à un déplacement du fardeau fiscal découlant de la modification des facteurs de péréquation. Le gouvernement offre aussi une aide financière spéciale aux municipalités qui doivent faire face à des problèmes financiers qu'elles ne peuvent surmonter. | **8 940 100** | **51 municipalités** |

| Programme | Total des sommes versées en dollars | Clientèle totale |
|---|---|---|
| **Paiements tenant lieu d'impôt aux municipalités** | | |
| En vertu de ce programme, la province paie sa part des coûts de viabilisation assumés par les municipalités pour les propriétés provinciales non occupées par des locataires. Ce programme s'applique également aux parcs provinciaux, aux régions sauvages et aux parties inoccupées des stations de recherche en agriculture. Ces paiements sont versés aux municipalités de palier inférieur. S'il y a lieu, les frais d'aménagement local et de drainage peuvent aussi être payés. | **30 874 100** | **672 municipalités** |
| **Programme de versements relatifs aux propriétés provinciales occupées par des locataires** | | |
| La province paie les impôts municipaux au nom des locataires qui occupent des propriétés provinciales dans une municipalité. En outre, la province paie les taxes scolaires au nom des locataires qui occupent des propriétés provinciales situées dans des régions non érigées en municipalité de la province. À la fin de l'année, la province facture les locataires qui doivent acquitter leurs propres impôts afin de récupérer les impôts municipaux payés en leur nom. | **7 125 700** | **5 650 propriétés** |
| **Programme global d'améliorations et d'aménagement communautaires** | | |
| Montant engagé en 1989-1990 | **18 110 500** | **85 municipalités** |
| Montant payé pendant l'exercice | **15 621 500** | |
| Ce programme combine le Programme de rénovation, d'amélioration, d'aménagement et de revitalisation économique des collectivités (RÉNOVAM), le Programme ontarien d'amélioration des quartiers et le Programme de rénovation des secteurs commerciaux. L'aide financière est accordée pour des travaux d'immobilisations, des conseils spécialisés, ainsi que des services d'éducation et d'information dans le but d'encourager la réalisation d'un éventail d'améliorations dans les collectivités de la province. | | |

| Programme | Total des sommes versées en dollars | Clientèle totale |
|---|---|---|
| **Programme d'optimisation domiciliaire** | | |
| Le Programme d'optimisation domiciliaire apporte de l'aide financière supplémentaire en plus du programme RÉNOVAM pour les travaux d'immobilisations visant à augmenter le nombre de logements dans une région. | **1 305 400** | **4 municipalités** |
| **Programme de subventions à la planification communautaire** | | |
| Total des sommes payées | **2 712 400** | **125 municipalités** |
| Les sommes payées dans le cadre du Programme de subventions à la planification communautaire servent à produire un éventail de documents sur la planification locale et d'études gouvernementales qui permettent aux municipalités de mieux gérer le développement communautaire.<br>Ce programme finance également des études municipales sur l'application des intérêts provinciaux à l'échelle locale. | | |
| La somme indiquée plus haut comprend des crédits spéciaux accordés aux études municipales qui examinent les possibilités d'optimisation résidentielle ou de mise en oeuvre de la déclaration de principes sur l'aménagement du territoire pour le logement. | **1 455 900** | **49 municipalités** |
| **Programme de subventions à l'administration de l'aménagement** | | |
| Le Programme de subventions à l'administration de l'aménagement contribue à payer l'administration des activités d'aménagement dans les zones d'aménagement des territoires non érigés en municipalité du Nord de l'Ontario. | **457 800** | **17 conseils d'aménagement** |

| Programme | Total des sommes versées en dollars | Clientèle totale |
|---|---|---|
| **Programmes municipaux** | | |
| Dans le cadre de ces programmes, les municipalités peuvent recevoir des subventions dans le but de maintenir et d'améliorer les services qu'elles offrent à leurs habitants et d'améliorer leurs services administratifs. | | |
| Aide aux propriétaires riverains | **124 000** | **4 municipalités** |
| Secours aux sinistrés | **1 846 100** | **3 zones sinistrées** |
| Services municipaux en français | **298 900** | **11 municipalités** |
| Participation à l'administration municipale | **598 800** | **247 étudiants** |
| Équité d'emploi | **441 200** | **22 municipalités** |
| Stagiaires à l'administration municipale | **253 600** | **24 participants** |
| Subventions d'encouragement à la formation aux affaires municipales | **53 200** | **124 municipalités** |
| Autres paiements | **1 926 000** | **non disponible** |
| **Remises fiscales sur les propriétés** | | |
| Pour le compte du ministère des Richesses naturelles, le ministère des Affaires municipales encourage l'utilisation suivie et la gestion efficace des forêts et des terres protégées grâce à une remise de 100 pour 100 des impôts municipaux aux propriétaires admissibles. Les remises sont accordées dans le cadre des programmes suivants : | | |
| Programme de remise fiscale sur les terres protégées | **3 395 600** | **1 325 propriétaires** |
| Programme de réduction fiscale sur les forêts aménagées | **4 090 300** | **9 800 propriétaires** |
| Nombre total de propriétés inscrites | | **45 000** |
| Nombre total de propriétés pour lesquelles un versement a été effectué | | **18 000** |

| Programme | Total des sommes versées en dollars | Clientèle totale |
|---|---|---|
| **Subventions aux associations municipales et au Comité intergouvernemental de recherche urbaine et régionale** | **325 000** | **5 associations** |
| **Subventions aux établissements d'enseignement** | | |
| Le St. Lawrence College a reçu 15 000 $ pour l'exercice 1989-1990. Il s'agit d'une tranche des 65 000 $ engagés sur trois ans par le ministère pour offrir des séminaires aux conseillers et fonctionnaires municipaux, et élaborer un cours par correspondance conçu spécialement pour les conseillers.<br><br>L'Université Western Ontario a reçu son troisième versement, au montant de 100 000 $, pour aider son département des sciences politiques à élaborer un programme de maîtrise en administration publique qui mettra l'accent sur l'administration municipale.<br><br>Le ministère a accepté de verser au Sault Business Learning Centre la somme de 70 000 $ sur trois ans pour qu'il donne le programme de l'Association des secrétaires et trésoriers municipaux dans le Nord de l'Ontario. Le Learning Centre a reçu 24 000 $ pour l'exercice financier 1989-1990. | **139 000** | **3 établissements** |

# ANNEXE II

# LOIS TOUCHANT LE MINISTÈRE ADOPTÉES EN 1989-1990

## Loi de 1989 sur les redevances d'exploitation (Projet de loi n° 20)

Sanction royale le 23 novembre 1989.

Donne aux municipalités et aux conseils scolaires le pouvoir d'imposer des frais pour l'aménagement de terrains là où cet aménagement entrainera un accroissement des besoins de services municipaux ou d'installations scolaires.

## Loi de 1989 modifiant des lois concernant la municipalité de district de Muskoka (Projet de loi n° 34)

Sanction royale le 19 décembre 1989.

Date d'entrée en vigueur : le 1er janvier 1989.

Prévoit l'instauration de taux du millième uniformes pour les municipalités de palier supérieur et les écoles dans tout le district.

## Loi de 1989 modifiant la Loi sur les municipalités (Projet de loi n° 201)

Sanction royale le 13 juillet 1989.

Permet à un conseil de comté d'adopter un règlement lui permettant d'assumer la responsabilité de la gestion des déchets pour toutes les municipalités locales du comté.

## Loi de 1989 modifiant la Loi sur la municipalité de la communauté urbaine de Toronto (Projet de loi n° 53)

Sanction royale le 19 décembre 1989.

Modifie la Loi sur la municipalité de la communauté urbaine de Toronto de manière, entre autres, à permettre des subventions pour le recyclage et d'autres activités et à donner à la communauté urbaine la possibilité d'imposer des frais aux municipalités de la région et aux conseils locaux pour l'élimination des déchets.

## Loi de 1989 sur Sarnia-Lambton (Projet de loi n° 35)

Sanction royale le 13 juillet 1989.

Permet la fusion des villes de Sarnia et de Clearwater. La Loi englobe de plus la nouvelle ville dans le comté de Lambton pour des fins municipales et donne au comté la responsabilité de la gestion des déchets et la possibilité d'assumer des responsabilités supplémentaires.

## Loi de 1989 modifiant des lois concernant les municipalités (Projet de loi n° 90)

Sanction royale le 19 décembre 1989. (Certains articles entrent en vigueur au moment de la proclamation.)

Cette loi modifie la Loi sur les municipalités pour donner aux municipalités davantage de souplesse au moment d'établir la méthode de perception des taxes d'aqueduc et d'égouts et la façon dont elles entendent réglementer le stationnement; la Loi transfère également l'enregistrement des chiens à la Loi sur les municipalités et renforce le pouvoir relatif au contrôle des animaux.

## Loi de 1989 sur le canton de South Dumfries

Sanction royale en octobre 1989.

La Loi étend les limites de l'aire municipale de service hydroélectrique et du secteur de services urbains pour inclure le nouveau développement résidentiel. Elle accorde aussi à la Commission des affaires municipales de l'Ontario le pouvoir d'approuver à l'avenir les changements de limites du secteur de services urbains.